



Sessione di u 20 di marzu di u 2023 Session du 20 mars 2023 Decisione Nº 2023-16 Décision N° 2023-16

Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti

Etat d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 8 mars 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GIOVANNANGELI Gilles, MARIOTTI Marie Thérèse, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à VINCIGUERRA Alexandre
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
COGNETTI TURCHINI Catherine à MARIOTTI Marie Thérèse
FAZI Bianca à MAUPERTUIS Marie Antoinette
GIUSEPPI Jean à CECCALDI Attilius
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à MAUPERTUIS Marie Antoinette
PAOLINI Julien à MOSCA Paola

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

DOMINICI Jean, MATTEI Flora, PANZANI Jean Paul, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste BERTOLOZZI Paul Antoine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- **VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-16, relatif à l'état d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président du Conseil exécutif de Corse de la présentation de l'état d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets, comme suit :

- L'Office de l'environnement de Corse a saisi la DREAL pour l'avis consultatif de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).
- Suite à l'avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale, le Président du Conseil exécutif arrêtera les projets de PTPGD, de rapport environnemental et entérinera le lancement de la phase d'enquête publique.
- Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'environnement, permettra de porter à connaissance du public l'ensemble des orientations prévu aux projets de PTPGD, de PTAEC et du rapport environnemental.
- A l'issue de l'enquête publique et après modifications éventuelles, le projet finalisé du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets et ses annexes, sera porté devant l'Assemblée de Corse pour approbation délibérative, fin 2023 ou début 2024.

PRECISE les points suivants :

- Maintien indispensable de la qualité du service proposé à la population.
- Lancement d'une réflexion sur la mobilisation de recettes nouvelles pour compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement et notamment pour les communes de petite taille (stockage, transport, dépenses de personnels, etc.).
- Valorisation des collectivités qui encouragent fortement le tri sur leur territoire.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni